

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 14 octobre 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 42

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	13	
<b>Votants :</b>	14	
<b>Nombre de voix :</b>	18	
<b>Date de la convocation :</b>	08 octobre 2021	

**Présents :** Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. BELLOC, BESSEDE, JAZEDE, LAMOLINAIRIE, MERIEL,  
REGAMBERT, SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL (procuration de  
M. DEPRINCE).

**Absents excusés :** M. ASTRUC.

**Assistaient à la séance :** Mme LAYMAJOUX (Conseil Départemental T&G – Direction de l'Agriculture  
et de l'Environnement)  
M. JOLIBERT (Paierie Départementale)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : Création d'un Budget Annexe pour l'activité « Plateforme Bois Energie » au 1<sup>er</sup> janvier  
2022**

Le Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82) a réalisé en 2011 les équipements et les structures nécessaires pour la mise en place et le développement de la filière bois dans le département en créant la Plateforme Bois Energie (PBE) de Nègrepelisse.

Monsieur le Président, par délibération du 14 décembre 2020, avait proposé que le SDD82 en fasse évoluer le fonctionnement via une régie à autonomie financière en créant un Budget Annexe "Plateforme Bois-Energies" au Budget Principal. L'achat de bois et la revente de plaquettes de bois à des tiers seraient ainsi considérés comme une activité relevant d'un Service Public, Industriel et Commercial (SPIC). Ainsi, ce Budget serait régi selon l'instruction comptable et budgétaire M4. Il avait alors indiqué souhaiter créer ce Budget Annexe au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'année 2021 a été considérée comme une année transitoire vers l'établissement de ce Budget Annexe. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, un code service dénommé « Plateforme Bois-Energie » au sein du Budget Principal du Syndicat a été créé. Par ailleurs, s'agissant d'une activité assujettie de plein droit, l'assujettissement à la TVA de cette activité a été sollicité dès 2021.

Monsieur le Président propose désormais de délibérer pour la création du Budget Annexe « Plateforme Bois Energie » au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**AR Prefecture**

082-258201367-20211014-DELIB2021\_42-DE  
Reçu le 19/10/2021  
Publié le 19/10/2021

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :*

- *Approuve la création d'un Budget Annexe dénommé « Plateforme Bois Energie » appliquant l'instruction comptable M4 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,*
  
- *Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Fait et délibéré le 14 octobre 2021

Le Président,

Michel WEILL

